

**Réseau National de Défense des Droits Humains
(RNDDH)**



**Les événements survenus à La Saline :
de la lutte hégémonique entre gangs armés au
massacre d'Etat**

1^{er} décembre 2018

Sommaire

Pages

I.	Introduction	2
II.	Méthodologie de l'enquête	2
III.	Présentation de La Saline	2
IV.	Situation antérieure	4
V.	Faits survenus au cours du mois de novembre 2018	6
	<i>a. Attaque du 1^{er} novembre 2018</i>	<i>6</i>
	<i>b. Attaque du 13 novembre 2018</i>	<i>7</i>
VI.	Bilan	8
	<i>a) Personnes tuées</i>	<i>8</i>
	<i>b. Personnes portées disparues</i>	<i>12</i>
	<i>c. Femmes violées</i>	<i>13</i>
	<i>d. Personnes blessées</i>	<i>13</i>
	<i>e. Personnes ayant perdu leurs biens</i>	<i>14</i>
VII.	Déclarations des membres de la population	14
VIII.	Version des autorités rencontrées	15
	<i>a. Version des autorités policières</i>	<i>15</i>
	<i>b. Version des autorités judiciaires</i>	<i>16</i>
	<i>c. Version des personnes indexées par la population</i>	<i>16</i>
IX.	Commentaires et Recommandations	17

I. INTRODUCTION

1. En écho à la circulation sur les réseaux sociaux, d'images choquantes représentant des corps sans vie enveloppés dans des sacs, étalés sur des morceaux de carton, sur des piles d'immondices ou jetés dans des canaux d'eaux usées, des stations de radio ont fait état de l'assassinat, à *La Saline*, de plusieurs personnes.

2. Selon les premières informations véhiculées, ces crimes auraient été perpétrés le 13 novembre 2018, dans le cadre d'une lutte hégémonique mettant aux prises des membres de *deux* (2) gangs armés rivaux.

3. Le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) alarmé par ces informations, a diligenté du 18 au 28 novembre 2018 une enquête de terrain dont les conclusions sont l'objet du présent rapport.

II. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

4. Dans le cadre de cette enquête, le RNDDH, après s'être rendu à *trois* (3) reprises à *La Saline*, s'est entretenu avec :

- Milien ROGER, député de la 1^{ère} circonscription de *Port-au-Prince* ;
- Joseph Pierre Richard DUPLAN délégué départemental de l'Ouest ;
- Bernard JOSEPH maire assesseur de Port-au-Prince ;
- Grégory ANTOINE alias Ti Greg, agent de la PNH, attaché à la sécurité du délégué départemental de l'Ouest ;
- Des autorités judiciaires ;
- Des autorités policières ;
- Des membres d'organisations communautaires de base ;
- *Quatre cent trente-neuf* (439) membres de la communauté de *La Saline* dont des victimes et des parents de victimes ;

III. PRESENTATION DE LA SALINE

5. *La Saline* est un quartier de la commune de *Port-au-Prince* qui occupe une place prépondérante dans l'histoire du pays.

6. Elle est adjacente au *Boulevard Harry Truman* communément appelé *Bicentenaire* où se retrouvent le Parlement haïtien, le ministère de la défense nationale et une partie des bureaux de la primature.

7. A *La Saline* sont aussi localisés un sous-commissariat de police, des bureaux de l'*Autorité portuaire nationale* (APN), l'*Administration générale des douanes* (AGD) ainsi que le port de *Port-au-Prince* sur le quai duquel accostent des navires de commerce pour le débarquement des containers de marchandises. Ces containers sont acheminés aux *trois* (3) grands terminaux installés à *La Saline*, aux fins de vérification des marchandises.

8. Enfin, à La Saline se trouve le marché public historique de la *Croix-des-Bossales* qui fournit des denrées en provenance de *huit* (8)¹ des départements géographiques du pays. Des commerçants grossistes et détaillants, des propriétaires de restaurants et de supermarchés de même que des consommateurs s'y rendent pour s'approvisionner.

9. Il convient de souligner aussi que souvent, des marchands et marchandes en provenance des zones éloignées du département de l'Ouest ou d'autres départements géographiques du pays passent la nuit au marché de la *Croix-des-Bossales*.

10. Par ailleurs, La Saline détient une capacité exceptionnelle pour mobiliser ou faire échec aux manifestations des rues, d'où la raison pour laquelle cette communauté est souvent sollicitée par des clans politiques opposés.

11. Aujourd'hui classée parmi les zones dites rouges par la *Police Nationale d'Haïti* (PNH), La Saline est subdivisée en *huit* (8) territoires sur lesquels règnent des chefs de gangs armés. Il s'agit de :

- 1) Base Belekou, dirigée par Iscard ANDRICE
- 2) Base Delmas 6 dirigée par le policier Jimmy CHERIZIER alias Barbecue
- 3) Base Nan Chabon, dirigée par Serge ALECTIS alias Ti Junior
- 4) Kafou Labatwa dirigé par Félix PYRAM alias Toutou Number One
- 5) Base Projet La Saline dirigée Noël JOËL (elle était récemment encore dirigée par Julio Pyram alias Kiki lui-même secondé par Hervé Bonnet BARTHELEMY alias Bout Jeanjan et par Noël JOËL
- 6) Nan Bwa Dòm - Croix-des-Bossales, dirigé par Jimmy JEAN
- 7) Base rue St-Martin ;
- 8) Base rue des Rempart



Vue de Projet La Saline

12. Les gangs armés disposent de nombreux soldats affectés à leur service et sont eux-mêmes souchés politiquement auprès d'autorités étatiques et gouvernementales.

13. Les chefs des gangs armés dirigent ou font partie d'organisations communautaires de base localisées à La Saline. Ces organisations distribuent des kits alimentaires, hygiéniques et scolaires aux plus nécessiteux. Elles aident aussi certains parents de La Saline à verser aux établissements les frais scolaires de leurs enfants.

¹ Les marchés du centre de Port-au-Prince, Morphologie, circuits, agents, gouvernance ; Groupe de Recherche sur l'Economie et la Culture (NuCEC/UFRJ), Viva Rio, Septembre 2012

14. Les autorités haïtiennes travaillent de concert avec ces organisations communautaires de base qu'elles utilisent comme couloir pour atteindre la population de La Saline et asseoir leur propre autorité. En échange de la loyauté des chefs de gangs, de leurs soldats et de la communauté, ces autorités mettent régulièrement à la disposition de leurs organisations, les moyens devant leur permettre de continuer à aider les plus démunis.

15. Ainsi décrite, la situation de La Saline révèle d'une part, que les gangs armés sont bien connus par les autorités étatiques et gouvernementales et d'autre part, que cette capacité qu'ont les chefs de gang d'intervenir « dans le social » en fait des dirigeants redoutables et redoutés de La Saline, ayant droit de vie et de mort sur tous leurs sujets.

IV. SITUATION ANTERIEURE

16. Depuis plusieurs années, les gangs armés de La Saline se livrent une lutte sans merci pour le contrôle du marché de la *Croix-des-Bossales*. Ce contrôle est caractérisé par le rançonnement des marchands et des marchandes et le placement contre argent de certains commerçants et commerçantes dans des espaces convoités et bien achalandés du marché.

17. Cette lutte acharnée a déjà été la cause du décès de centaines de personnes à La Saline et de la décimation de dizaines de familles qui habitaient la zone. Selon plus d'un, si au début il ne s'agissait que d'une lutte entre individus armés, aujourd'hui, elle est alimentée par des hommes politiques qui poursuivent leur propre agenda et pour la réussite duquel ils fournissent des armes à feu et des moyens financiers aux individus qu'ils placent eux-mêmes dans la zone comme étant des chefs.

18. La population de La Saline cohabite avec cette forme de violence, reconnaît l'autorité des chefs de gangs et de leurs soldats. Les marchands de la *Croix-des-Bossales* sont tenus de verser des sommes d'argent aux soldats des chefs de gang - surnommés Papa ou commandants par ces derniers, en signe de respect vis-à-vis d'eux. Fixé par le commandant en fonction de la taille du commerce et perçu de manière régulière, l'argent versé assure aux marchands et aux marchandes une quiétude absolue dans l'utilisation de l'espace qui leur est assigné.

19. En plus de rançonner les commerçants, les soldats s'adonnent aussi au vol à mains armés au préjudice des usagers du marché de la *Croix-des-Bossales*. Opprimée pour sa part, la population de *La Saline* agissant sans le savoir en complicité avec les gangs armés, assiste sans broncher à la perpétration de ces actes répréhensibles car personne n'a le droit d'intervenir, sous peine d'être exécutée.

20. Avant 2014, deux (2) groupes armés contrôlaient le quartier de La Saline. Il s'agit de la *Base Nan Chabon* et du gang armé de *Kafou Labatwa*. Le gang de *Kafou Labatwa* avait alors le contrôle exclusif du marché de la *Croix-des-Bossales*.

21. Cependant, en 2014, une rivalité a éclaté entre la *Base Nan Chabon* jadis dirigée par Ti Macken et le gang armé du *Projet La Saline* dirigé alors par Serge ALECTIS alias Junior.

Ils se sont livrés une rude bataille qui a duré *neuf* (9) mois au cours de laquelle Ti Macken a été tué.

22. C'est à l'issue de cette bataille que Serge ALECTIS alias Ti Junior a été écarté du *Projet La Saline* qui, depuis, était dirigé par Julio Pyram alias Kiki secondé par Hervé Bonnet BARTHELEMY alias Bout Janjan et par Noël JOËL alias Ti Joël.

23. Après sa défaite, Serge ALECTIS alias Ti Junior s'est arrangé avec la *Base Nan Chabon* et en est devenu le chef.

24. A ce moment, une entente tacite est survenue pour le contrôle du marché de la *Croix-des-Bossales* qui a été divisé en *deux* (2) grandes parties dont l'une était contrôlée par la *Base Nan Chabon* et ses gangs alliés et l'autre, par le gang armé de *Kafou Labatwa* et ses alliés.

25. Le 13 octobre 2017, soit *trois* (3) ans après cette nouvelle configuration du quartier de La Saline, la première dame de la République Martine MOISE, Roudolphe SAINT ALBIN alors ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales, La Docteure Marie Greta ROY CLEMENT alors ministre de la santé publique et de la population, Guillaume Cheng-hao HU, Ambassadeur de Taiwan en Haïti, se sont rendus à *La Saline* en vue de prendre part à une rencontre.

26. Pour la réalisation de cette rencontre, *deux* (2) commissions ont été préalablement créées. La première, surnommée commission interne en raison du fait qu'elle était constituée exclusivement de membres de la communauté de *La Saline*, comptait en son sein des membres de la *Fondation Jèn Kore Jèn* (JKJ) dirigée alors par Hervé Bonnet BARTHELEMY alias *Bout Janjan* et d'autres membres d'organisations communautaires de base. La deuxième, surnommée commission externe, était constituée d'un représentant du *Centre national des équipements* (CNE), et des membres d'organisations de base issues de la communauté *Nan Chabon*, tous proches de Serge ALECTIS alias Ti Junior.

27. La rencontre a porté sur des questions relatives à la réhabilitation de l'*Ecole Mixte de La Saline*, endommagée par le séisme du 12 janvier 2010, la création d'une école professionnelle à la Saline, la réhabilitation du *Centre pour le développement et la santé* (CDS), la transformation de cet établissement en un centre de santé et l'intégration des jeunes de la communauté dans l'administration publique.

28. Les autorités présentes à cette rencontre ont promis de donner suite aux promesses qu'elles ont faites. En échange, les membres du quartier de La Saline devaient s'engager à empêcher aux différents groupes de l'opposition politique de passer par ce quartier lors des manifestations ou d'organiser des activités antigouvernementales à Saint Jean Bosco, une zone située en face du quartier Tokyo, à proximité du carrefour de l'Aviation, et souvent utilisée lors des rassemblements sociopolitiques.

29. Il s'en est suivi une vive altercation au cours de laquelle cette demande a été jugée audacieuse et tout à fait hors-propos. Aucune entente n'a pu donc être trouvée.

30. Parallèlement, le 15 octobre 2018, à l'avant-veille de la manifestation du 17 octobre 2018, pour réclamer des comptes relatifs à la dilapidation des fonds PetroCaribe, des membres de l'opposition politique dont Dr. Schiller LOUIDOR, Me André MICHEL, Marjorie MICHEL, Claudy SIDNEY, les députés Roger MILIEN, Printemps BELIZAIRE et Joseph Manès LOUIS respectivement de la 1^{ère}, de la 3^e circonscription de *Port-au-Prince* et de *Cabaret*, se sont rendus à La Saline. Ils ont été accueillis par les membres de la *Fondation Jèn Kore Jèn* (JKJ). Ils en ont profité pour réaliser une conférence de presse commune qui a été perçue comme la consécration du ralliement de La Saline au mouvement PetroCaribe et aux activités visant à renverser le président de la République Jovenel MOÏSE.

31. Le 17 octobre 2018, une frange de la manifestation s'est effectivement réunie à La Saline, ce qui a constitué une gifle pour le pouvoir en place. Depuis, dans tout le quartier de La Saline, déjà circulaient des rumeurs relatives à la préparation d'une descente des lieux pour déloger les chefs de gangs qui contrôlaient la zone.

32. Certaines autorités dont le député Milien ROGER étaient au courant de la préparation de cette expédition et selon ses dires, il en aurait même informé le Directeur général de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH).

V. FAITS SURVENUS AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

a. Attaque du 1^{er} novembre 2018

33. Le 1^{er} novembre 2018, aux environs de 20 heures 30, des habitants du *Projet La Saline* et de ses environs, dont le gang attitré était alors dirigé par Julio PYRAM alias Kiki et Hervé Bonnet BARTHELEMY alias *Bout Janjan*, célébraient la fête de la Toussaint lorsqu'ils ont été surpris par des gangs armés de la *Base Nan Chabon* dirigé par Serge ALECTIS alias Ti junior et de *Kafou Labatwa* dirigé par Félix PYRAM alias *Toutou Number One*.

34. Cette attaque a fait au moins *cinq* (5) morts dont Julio PYRAM alias Kiki, Samuel LOUIS et Jimmy PETIT-FRERE. *Neuf* (9) autres personnes dont *cinq* (5) femmes, ont été blessées par balles, parmi elles, Hervé Bonnet BARTHELEMY alias *Bout Janjan*.

35. Admis à l'*Hôpital Bernard Mevs* le 2 novembre 2018 pour recevoir des soins, Hervé Bonnet BARTHELEMY alias *Bout Janjan* a été placé sous le contrôle de la PNH et a été récupéré par les autorités policières le 4 novembre 2018. Le 6 novembre 2018, il a été transféré à la prison civile de *Port-au-Prince* pour association de malfaiteurs et détention illégale d'armes à feu. Suite à son arrestation et au décès de Julio PYRAM alias Kiki, c'est Joël NOËL qui dirige le gang *Projet La Saline*.

36. Depuis l'attaque du 1^{er} novembre 2018, la situation à La Saline était très tendue. Les membres de la communauté ainsi que les usagers : passants, acheteurs, chauffeurs de camionnettes, vendeurs, vendeuses, petits détaillants, etc. vivaient dans la frayeur.

37. De plus, des tirs sporadiques d'armes automatiques étaient entendus tous les jours dans les parages. Au moins *un* (1) homme de *quarante-et-un* (41) ans, savoir, Frédéric JEAN-ROBERT a reçu une balle au bras droit le 5 novembre 2018 alors qu'il se trouvait chez lui. Au moment de la rédaction du présent rapport, il n'avait pas encore subi l'intervention chirurgicale devant permettre de déloger la balle reçue.

b. Attaque du 13 novembre 2018

38. Le 13 novembre 2018, peu avant 16 heures et pendant plus d'une heure, des tirs nourris d'armes automatiques ont été entendus à La Saline. Dans le tohu-bohu qui s'en est suivi et la circulation d'informations faisant état de dizaines de morts, plusieurs riverains, craignant pour leur sécurité et leur vie, ont abandonné leur maison.

39. Dans la soirée, des individus armés, tous membres de la *Base Nan Chabon* dirigée par Serge ALECTIS alias Ti Junior se sont introduits dans au moins *cent cinquante* (150) maisons localisées entre autres au *Projet La Saline*, à la Rue Desmangles et à la Rue du Quai. Ils ont arraché des hommes et des femmes de leur foyer pour les exécuter en pleine rue. Certains ont été décapités, d'autres hachés en petits morceaux et certains autres, fusillés. De nombreux cadavres ont aussi été carbonisés. Pour opérer cette descente des lieux, la *Base Nan Chabon* était accompagnée :

- du gang armé Nan Bwadòm - *Croix-des-Bossales* dirigé par Jimmy JEAN
- de la Base Belekou commandée par Iscar ANDRIS.
- du gang armé de Ti Bwa, commandé par Christ-Roi CHERY alias Chrislat,
- de la base de Delmas 6 dirigé par le policier Jimmy CHERIZIER alias *Barbecue*,
- de plusieurs policiers proches de la *Base Pilate*, dirigée par le policier Gregory ANTOINE, alias *Ti Greg*.
- du gang armé de la rue St. Martin

40. Selon les habitants de La Saline rencontrés dans le cadre de cette enquête, ces individus étaient montés à bord de plusieurs véhicules dont un blindé affecté au service de la *Brigade d'opération et d'intervention départementale* (BOID) et plusieurs camionnettes de transport public. Des civils armés accompagnaient d'autres individus qui portaient eux-mêmes l'uniforme des agents de la BOID. Arrivés sur les lieux, ils se sont divisés en *quatre* (4) groupes, ont assiégé la zone dénommée *Projet la Saline* pour commettre leur forfait.

VI. BILAN DES EVENEMENTS ENREGISTRES LES 1^{ER} ET 13 NOVEMBRE 2018

41. Le bilan des événements enregistrés à La Saline au cours du mois de novembre 2018 est lourd :

42. Le 1^{er} novembre 2018, *cinq* (5) personnes ont perdu la vie et *neuf* (9) autres ont été blessées par balles.

43. Le 13 novembre 2018, *soixante-treize* (73) victimes ont été recensées par le RNDDH. Parmi elles, *cinquante-neuf* (59) personnes ont été assassinées, *deux* (2) personnes sont portées disparues et *cinq* (5) personnes blessées par balles. De plus, *sept* (7) femmes ont été violées.

44. Pour les personnes assassinées le 13 novembre 2018, le RNDDH a pu s'entretenir avec les familles de *quarante-cinq* (45) d'entre elles. Des informations concordantes ont été fournies au RNDDH concernant les *quatorze* (14) autres victimes² dont les noms complets n'étaient pas disponibles parce qu'elles ne vivaient pas dans la communauté mais y étaient bien connues, en raison du fait qu'elles la fréquentaient régulièrement. Elles ont été présentées comme étant des usagers de la zone ou encore comme des marchandes ayant été surpris par les événements.

45. De plus, des *cinquante-neuf* (59) personnes assassinées, le RNDDH a recensé *seize* (16) femmes et *six* (6) mineurs. *Deux* (2) étaient âgés de *trois* (3) ans. Les autres étaient respectivement Âgés de *neuf* (9) ans, *dix* (10) ans, *seize* (16) ans et *dix-sept* (17) ans. Des personnes blessées par balles le 13 novembre 2018, *deux* (2) étaient des femmes.

46. *Cent cinquante* (150) maisons localisées entre autres au Projet La Saline, à la Rue Desmangles et à la Rue du Quai ont été vandalisées ou criblées de balles. De plus, de nombreuses maisons localisées à *Nan Chabon* ont aussi été totalement incendiées par ceux-là même qui participaient activement aux événements sanglants.



*Maison criblée de balle à
Projet La Saline*

a. Personnes tuées

- 1) Gérard ANTOINE était âgé de *vingt-sept* (27) ans. Des individus armés se sont introduits chez lui, l'ont trainé dans la rue avant de le hacher à coups de machette. Ses restes ont été jetés non loin de l'ancien *Magasin Lemaire*, zone aujourd'hui

² Les *quatorze* (14) victimes du 13 novembre 2018 dont les noms n'ont pu être complétés par le RNDDH sont : Cynthia, El Sonia, Sisie, Fifie, Jennie, Manman Lavi, Rita, Sandra, Sophie, Sophia, Ti Manman ; Jimmy, Kennedy et Ti Lopez alias Dibison

dénommée Bò Lemè où ils ont été dévorés par des porcs. Il était père de *deux* (2) enfants dont une fillette de *quatorze* (14) mois ;

- 2) Stanley ARISTHENE était âgé de *dix-sept* (17) ans. A l'arrivée des individus armés, il a tenté de s'enfuir de chez lui mais a été abattu. Il a reçu plusieurs projectiles au ventre ;
- 3) Tiga ARISTHENE, âgé de *dix-huit* (18) ans. Des individus armés se sont introduits chez lui où il vivait avec sa grande sœur. Ils lui ont d'abord logé une balle au corps avant de le trainer dans la rue pour le hacher à coups de machette. Ses restes ont été carbonisés;
- 4) Géralson BELANCE, âgé de *dix* (10) ans. Des individus armés se sont introduits chez lui et l'ont tué. Il a reçu plusieurs balles. Son corps a été mis dans un sac et emporté par ses assassins ;
- 5) Abigaëlle CHARLOT était âgée de *trois* (3) ans. Elle a été tuée à coups de pierre alors qu'elle se trouvait chez elle ;
- 6) Jude CHARLOT, âgé de *trente-neuf* (39) ans. Il a reçu plusieurs balles ;
- 7) Ruben CERISMA, âgé de *vingt-six* (26) ans. Il a été assassiné à coups de machette après avoir reçu plusieurs balles ;
- 8) Wadson DACEUS a, selon sa femme, été tué par des individus armés ;
- 9) Jordan EDMOND était âgé de *vingt-cinq* (25) ans. Il a reçu plusieurs coups de machette et en est mort. Son corps a été transporté pour être jeté en pâture aux cochons, non loin de l'ancien *Magasin Lemaire* ;
- 10) Tidé ELIPHETE était âgé de *dix-neuf* (19) ans. Il a été assassiné au *Projet La Saline*. Selon des agents du sous-commissariat du *Portail Saint Joseph*, son corps a été récupéré par des membres de sa famille ;
- 11) Jamesin ELOGE était âgé de *trois* (3) ans. Il a été tué alors qu'il se trouvait dans la maison de son père. Il a reçu *trois* (3) balles ;
- 12) Emmanuel ESTIME, âgé de *vingt-huit* (28) ans. Il tentait de s'échapper pendant la première attaque du 13 novembre 2018 perpétrée vers 16 heures lorsqu'il a été abattu. Il a reçu plusieurs balles. Il était père de *trois* (3) enfants dont une petite fille de *deux* (2) ans ;
- 13) Jameson ETIENNE, âgé de *vingt-quatre* (24) ans. Il tentait de s'échapper de chez lui lorsqu'il a reçu plusieurs balles avant d'être haché à coups de machettes. Ses restes ont été brûlés. Il vivait en concubinage avec la dame Kettely SAINVILUS, enceinte de *quatre* (4) mois. Elle est âgée *vingt-deux* (22) ans ;

14) Emmanuel ETIENNE, alias Manno était âgé de *trente* (30) ans. A l'arrivée des individus armés vers 15 heures 30, il sortait de sa boutique. Il a reçu plusieurs balles en présence de sa femme qui a eu le temps de prendre la fuite. Emmanuel ETIENNE était père de *trois* (3) enfants ;

15) Arnold FREDERIC âgé de *vingt* (20) ans. Il était considéré comme un espion à la solde du gang *Projet La Saline* dirigée par Hervé Bonnet BARTHELEMY alias Bout Janjan. Il a reçu plusieurs projectiles avant d'être haché à coups de machette. Il était père d'un bébé de moins d'*un* (1) an ;

16) Frédéric JEAN-FRANÇOIS a été assassiné par des individus armés ;

17) Stevenson JEAN-BAPTISTE, âgé de *trente-deux* (32) ans. Pendant l'attaque, il a reçu plusieurs balles alors qu'il était chez lui ;

18) Gerald JEANTY, âgé de *vingt-huit* (28). Il a été haché à coups de machette. Il était père de *deux* (2) enfants dont une fillette ;



Maisons incendiées à Nan Chabon

19) Gérard JOSEPH alias ti Gera, connu encore sous le pseudo de DJ Totoy. Il était âgé de *vingt-huit* (28) ans. Il a reçu plusieurs projectiles ainsi que des coups de machette. Son corps a été retrouvé non loin de l'ancien *Magasin Lemaire* ;

20) Jameson JOSEPH, âgé de *vingt-deux* (22) ans. Il a reçu plusieurs coups de machettes puis son corps a été carbonisé ;

21) Jean Pierre JOSEPH, âgé de *vingt-six* (26) ans a été tué par balles avant d'être haché. Il était père de *deux* (2) enfants ;

22) Frantzo LISME, âge de *vingt-sept* (27) ans. Il a été tué chez lui en présence de son fils de *quatre* (4) ans et de sa concubine enceinte de *trois* (3) mois ;

23) James LOUIS, âgé de *vingt-deux* (22) ans. Il a reçu plusieurs coups de machette alors qu'il tentait de s'échapper. Son corps a été jeté non loin de l'ancien magasin Lemaire pour être dévoré par des cochons ;

24) Wadson MICHEL, âgé de *vingt-huit* (28) ans. Il se trouvait devant sa maison lorsqu'il a été trainé dans la rue par des individus armés pour être exécuté. Il a reçu une balle à la tête ;

- 25) Adeline MILTY, âgée de *soixante-treize* (73) ans. Elle était déléguée de l'*Organisation Fanm Vanyan (OFAV)*. Elle a été assassinée chez elle ;
- 26) Altidor PIERRE, âgé de *vingt-deux* (22) ans. Il a reçu *deux* (2) projectiles au cou et en est mort. Il était père de *deux* (2) enfants. Sa conjointe est aujourd'hui enceinte de *cinq* (5) mois ;
- 27) Morris PIERRE alias Ti Moris, âgé de *cinquante* (50) ans, a été assassiné par des individus armés. Il était le conjoint de Magdala PIERRE ;
- 28) Magdala PIERRE, conjointe de Morris PIERRE était âgée de *quarante-cinq* (45) ans. Elle a été tué chez elle ;
- 29) Robenson PIERRE, fils de Morris PIERRE et de Magdala PIERRE se trouvait chez lui lorsqu'il a été assassiné avec ses parents ;
- 30) Billy PIERRE, âgé de *trente-sept* (37) ans. Il se trouvait chez lui lorsque des individus armés l'ont haché à coups de machette. Il était père de *trois* (3) enfants dont *deux* (2) filles ;
- 31) Edouard PIERRE, âgé de *vingt-et-un* (21) ans. Il a été assassiné chez lui. Il a reçu des projectiles avant d'être haché à coups de machette. Ses restes ont été jetés non loin de l'ancien Magasin Lemaire ;
- 32) Jean Renel PIERRE, âgé de *seize* (16) ans. Il se trouvait dans un dépôt où sont entreposés des produits alimentaires en provenance de Jacmel, lorsqu'il a reçu plusieurs balles avant d'être haché à coups de machette ;
- 33) Jimmy PETIT-FRERE, âgé de *dix-huit* (18) ans. Il a été assassiné lors de la première attaque du 13 novembre 2018. Il se trouvait alors sur la galerie de sa grand-mère quand il a été atteint d'une balle au ventre. Il est mort peu après ;
- 34) Françoise ROYACK a été criblée de balles alors qu'elle se trouvait dans sa maison en compagnie de Néhémie SIMEON ;
- 35) Ricardo SAMEDI âgé de *vingt-cinq* (25) ans. Il rentrait chez lui vers *dix-sept* (17) heures lorsqu'il a reçu plusieurs projectiles. Il était père de *deux* (2) garçons en bas âge ;
- 36) Joël SANON, âgé de *trente* (30) ans. Il a reçu *trois* (3) projectiles alors qu'il se trouvait devant sa maison. Il était père de *trois* (3) enfants ;
- 37) Néhémie SIMEON a été criblée de balles de même que son amie Françoise ROYACK chez qui elle se trouvait lors de l'attaque ;

- 38) Junior SOUVERAIN, âgé de *vingt-six* (26) ans a reçu plusieurs coups de machette alors qu'il se trouvait chez lui. Le lendemain soit le 14 novembre 2018, en s'enfuyant, sa sœur a remarqué la tête de Junior SOUVERAIN au marché de la *Croix-des-Bossales* ;
- 39) Flerimond SUPRIEN, âgé de *dix-huit* (18) ans. Il se trouvait dans la maison de ses parents avec son frère Junel SUPRIEN, lui-même âgé de *vingt-trois* (23) ans. Ce dernier a eu le temps de s'échapper par une fenêtre alors que des individus armés tentaient de pénétrer dans la maison. Flerimond SUPRIEN qui s'y trouvait encore a été assassiné. Il a reçu *deux* (2) projectiles ;
- 40) Ander ST-FLEUR était âgé de *quarante-deux* (42) ans. Des individus armés se sont introduits chez lui et lui ont administré plusieurs balles. Il était père de *deux* (2) enfants ;
- 41) Guerline ST. FLEUR, âgée de *neuf* (9) ans. Les individus armés l'on tuée alors qu'elle était chez elle en compagnie de son père Donald ST.FLEUR. Celui-ci a eu le temps de s'échapper ;
- 42) Ronald ST. FLEUR, âgé de *vingt-neuf* (29) ans. Il a été tué par balle alors qu'il se trouvait dans sa maison en compagnie de ses *deux* (2) filles. L'une d'entre elles est morte ;
- 43) Claudy THOMAS alias Adriano était âgé de *vingt-et-un* (21) ans. Il a reçu plusieurs balles à la tête et au pied avant d'être achevé à coups de machette ; Il était manutentionnaire au Terminal *Carribbean Port Services* (CPS). Son cadavre, jeté au boulevard La Saline, a été dévoré par des cochons ;
- 44) Ricardo était âgé de *vingt-trois* (23) ans lorsqu'il a été haché à coups de machette. Ses restes ont été brûlés à la rue St-Martin. Il était père de *deux* (2) enfants. Sa mère, rencontrée dans le cadre de cette enquête, très choquée par les événements, n'a pu fournir au RNDDH le nom de famille de son fils ;
- 45) Tibot était agent de sécurité au Terminal de *Carribbean Port Services* (CPS). Il se trouvait chez lui à *Fort-Touron* zone Labatwa en compagnie de sa conjointe lorsqu'il a été assassiné à l'arme blanche. Sa conjointe a aussi été assassinée.

b. Personnes portées disparues

47. *Deux* (2) personnes sont portées disparues. Il s'agit de :

- 1) Marie Madeleine BRUMAIRE, âgée de *trente-quatre* (34) ans.
- 2) Fuji ROSEMOND, âgé de *vingt-quatre* (24) ans.

c. Femmes violées

48. Au moins *sept* (7) femmes ont été violées lors de l'attaque du 13 novembre 2018. Le RNDDH a pu s'entretenir avec *trois* (3) d'entre elles³ qui ont accepté de partager avec l'organisation des informations relatives à ce moment douloureux de leur vie. Il s'agit de :

- 1) B. C., âgée de *dix-neuf* (19) ans. Au moins *cinq* (5) individus armés se sont introduits chez elle. Elle se trouvait en compagnie de *deux* (2) autres personnes qui ont eu le temps de s'enfuir. Elle a été victime d'un viol collectif.
- 2) J. J., âgée de *vingt-sept* (27) ans se trouvait chez elle lorsque *deux* (2) individus armés ont pénétré sa maison et l'ont violée à tour de rôle ;
- 3) J. J.L., âgée de *vingt-six* (26) ans. Des individus armés se sont introduits chez elle, l'ont violée, ont saccagé sa maison et emporté tout ce qu'elle possédait avant de mettre le feu. Son fonds de commerce a aussi été emporté par ses agresseurs.

d. Personnes blessées

49. L'enquête a révélé le cas de *cinq* (5) personnes au moins qui ont été blessées par balles le 13 novembre 2018. Il s'agit de :

- 1) Tanie ASTRENE, âgée de *soixante-treize* (73) ans. Elle a été atteinte d'une balle aux fesses ;
- 2) Enel BELANCE, âgé de *trente-deux* (32) ans a été atteint d'une balle au pied ;
- 3) Delince BRUMAIRE tentait de s'enfuir lorsqu'elle a reçu une balle à l'arrière de sa jambe droite. Elle est âgée d'environ *soixante* (60) ans ;
- 4) Watson JEAN-FRANÇOIS, âgé de *vingt-huit* (28) ans. Il rentrait chez lui vers 16 heures 30 lorsque des hommes encagoulés lui ont tiré dessus. Dans sa chute, il s'est heurté à un objet coupant qui lui a causé de nombreuses blessures au côté gauche. Watson JEAN-FRANÇOIS est père de *deux* (2) garçons âgés respectivement de *dix* (10) ans et de *six* (6) mois ;
- 5) Elisabeth TOUSSAINT tentait de s'enfuir lorsqu'elle a reçu un projectile au pied droit.

³ Les noms des femmes violées ne sont pas publiés dans le souci de les protéger et de préserver leur dignité.

e. Personnes ayant perdu leurs biens

50. Parmi les *quatre cent trente-neuf* (439) personnes victimes rencontrées par le RNDDH dans le cadre de cette enquête, certaines ont affirmé avoir tout perdu. Elles avaient abandonné leurs maisons à l'arrivée des individus armés. A leur retour, elles ont constaté que tous leurs biens ont été emportés.

VII. DECLARATIONS DES MEMBRES DE LA POPULATION

51. Pour certains, les événements survenus à La Saline en novembre 2018 sont l'œuvre des gangs armés qui se battent pour prendre la place de Hervé Bonnet BARTHELEMY alias Bout Janjan qui contrôlait la zone *Projet La Saline* avant son arrestation.

52. Pour d'autres, c'est au contraire le pouvoir exécutif qui, mécontent de l'implication de la communauté de La Saline dans la manifestation du 17 octobre 2018, a décidé de se servir de Serge ALECTIS alias Ti Junior, lui-même chef de la *Base Nan Chabon*, pour écarter définitivement le gang jadis dirigé par Hervé Bonnet BARTHELEMY alias Bout Janjan et permettre à l'exécutif de prendre le contrôle de La Saline.

53. De plus, les personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête ont pointé du doigt certaines autorités à qui elles reprochent d'avoir orchestré les événements survenus à La Saline au cours du mois de novembre 2018. Il s'agit de :

- Fednel MONCHERY, directeur général du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales.
- Joseph Pierre Richard DUPLAN, Délégué départemental de l'Ouest ;
- Gregory ANTOINE, alias *Ti Greg*, *agent de Police*, en détachement avec le délégué départemental de l'Ouest ;
- Jimmy CHERIZIER, alias Barbecue, agent de de la PNH ;

54. A Fednel MONCHERY on reproche d'avoir participé à la planification des événements sanglants du 13 novembre 2018 et d'avoir fourni des armes et des véhicules de l'Etat à des membres de gangs armés pour la perpétration de l'attaque.

55. A Joseph Pierre Richard DUPLAN, présenté comme un homme influent de La Saline, on reproche d'avoir fourni des armes à feu ainsi que des uniformes de la PNH à des individus armés qui ont pris part aux assassinats perpétrés le 13 novembre 2018 ;

56. A Grégory ANTOINE alias Ti Greg présenté par toutes les personnes rencontrées comme étant le chef de la *Base Pilate*, il est reproché d'avoir activement participé avec ses troupes, aux côtés de la *Base Nan Chabon* dans les assassinats le 13 novembre 2018.

57. A Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, présenté par toutes les personnes rencontrées comme étant chef de la Base de Delmas 6 on reproche d'avoir participé avec ses troupes aux événements sanglants du 13 novembre 2018 à La saline ;

58. De plus, il est fait état d'une rencontre de planification de l'attaque du 13 novembre 2018, rencontre qui avait été réalisée le 6 novembre 2018 à Delmas 6 dans le fief de Jimmy Cherizier alias Barbecue. Jimmy Chérizier lui-même, Fednel MONCHERY et Joseph Pierre Richard DUPLAN ont pris part à cette rencontre à la suite de laquelle, des armes ont été distribuées aux individus qui devaient perpétrer l'attaque.

59. Le Député Milien ROGER qui avait été mis au courant de cette réunion et de la distribution des armes susmentionnées, en avait fait part, selon ses dires, au directeur général de la PNH.

VIII. VERSION DES AUTORITES RENCONTREES

60. Dans son entretien avec les autorités étatiques et gouvernementales, le RNDDH a pu recueillir plusieurs versions qu'il convient de relater.

a. Version des autorités policières

61. Les autorités policières rencontrées dans le cadre de cette enquête n'ont pu fournir au RNDDH un bilan des pertes en vies humaines enregistrées. Selon elles, il leur était impossible de pénétrer la zone en raison de l'insécurité qui y régnait alors.

62. La PNH a cependant affirmé au RNDDH que de nombreux ossements et restes de personnes calcinées ont été remarqués par des agents affectés aux sous-commissariats de *La Saline* et du *Portail Saint Joseph*. De plus, le sous-commissariat du *Portail Saint Joseph* a été informé du décès de Tidé ELIPHETE, âgé de *dix-neuf* (19) ans survenu à *Projet La Saline*. Son le cadavre a été récupéré par des membres de sa famille.

63. Le policier Grégory ANTOINE alias Ti Greg, affecté à la sécurité du délégué départemental de l'Ouest Joseph Pierre Richard DUPLAN était déjà l'objet d'une enquête menée par l'Inspection Générale de la PNH en raison de son implication dans un assassinat perpétré à *Saint-Jude*, une localité de *Carrefour-Feuilles*. Convoqué à plusieurs reprises, il ne s'est jamais présenté à l'Inspection Générale de la PNH. Il est considéré comme un fugitif. Il ne reçoit d'ailleurs plus son chèque.

64. *Deux* (2) convocations ont aussi été adressées par l'Inspection Générale de la PNH au policier Jimmy CHERISIER alias *Barbecue*, agent de l'Unité départementale pour le maintien de l'ordre (UDMO - Ouest). Il ne s'y est jamais présenté.

b. Version des autorités judiciaires

65. Les autorités judiciaires rencontrées dans le cadre de cette enquête ont affirmé ne détenir aucune information précise relative aux événements de novembre 2018 survenus à La Saline.

66. Sur réquisition du parquet de *Port-au-Prince*, le juge du Tribunal de Paix section Est de Port-au-Prince, Me Jean Frantz DUCASSE s'était transporté sur les lieux le 15 novembre 2018 en vue de dresser un procès-verbal de constat.

67. Le magistrat a pu constater, dans *trois* (3) des *quatre* (4) différentes artères du quartier de La Saline où il s'était rendu, des ossements humains calcinés et des cadavres non loin de l'ancien Magasin Lemaire. De plus, dans les environs du Magasin dénommé *Kay Madan Michel*, le magistrat a aussi constaté plusieurs cadavres qui se trouvaient sous les déchets.

68. Le juge de paix de la section Nord Me Jean Brunet NOEL a aussi dressé, en date du 16 novembre 2018, un procès-verbal relatif au décès de Claudy THOMAS alias Adriano.

c. Version des personnes indexées par la population

69. Le délégué départemental de l'Ouest Joseph Pierre Richard DUPLAN a affirmé au RNDDH avoir été surpris d'entendre son nom cité dans les événements sanglants survenus à La Saline le 13 novembre 2018.

70. Il estime avoir été victime de ses adversaires politiques qui veulent à tout prix ternir son image et sa réputation. Il affirme n'avoir aucune connexion ou ramification avec les gangs armés de La Saline. De plus, il n'a aucune capacité de s'approvisionner en armes à feu, en munitions ou en uniformes de la PNH pour les fournir à des individus, dans le but de terroriser la population.

71. De son côté, l'agent de la PNH Grégory ANTOINE alias Ti Greg rencontré dans le cadre de cette enquête, a affirmé que rien de ce qui est avancé le concernant n'est vrai. Il n'est aucunement impliqué dans les événements du 13 novembre 2018.

72. En dépit des nombreuses démarches faites par le RNDDH, il n'a pas été possible de s'entretenir avec le directeur général du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales Fednel MONCHERY ou avec le policier Jimmy CHERIZIER alias Barbecue.

IX. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

73. Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) condamne avec véhémence les événements sanglants survenus à La Saline au cours du mois de novembre 2018.

74. Les informations recueillies par le RNDDH révèlent que ces événements résultent de la cohabitation qui existe entre les autorités étatiques et gouvernementales et les gangs armés.

75. Le RNDDH déplore le fait que depuis ces événements sanglants, seul le premier ministre Jean Henry CEANT eut à annoncer, dans le cadre d'une adresse à la nation en date 23 novembre 2018, qu'une enquête était ouverte autour des événements enregistrés le 13 novembre 2018 à La Saline. Il s'agit du seul commentaire officiel entendu depuis cette attaque, pour laquelle aujourd'hui encore, aucune information précise relative aux pertes humaines et matérielles n'est disponible.

76. Pour le 13 novembre 2018 seulement, le RNDDH a pu relever que *cinquante-neuf* (59) personnes ont été assassinées avec violence, *deux* (2) sont portées disparues, *cinq* (5) autres ont été blessées par balles et *sept* (7) femmes ont été violées. De plus, au moins *cent-cinquante* (150) maisons ont été fouillées, vandalisées, criblées de balles ou incendiées. Toutes les personnes victimes rencontrées dans le cadre de cette enquête accusent l'Etat d'avoir orchestré ces événements. Additionné à cela, le retentissant silence des autorités autour de ces événements prouvent qu'effectivement certaines d'entre elles étaient impliquées dans la préparation de l'attaque du 13 novembre 2018 et que d'autres ont été mises au courant mais ne sont pas intervenues à temps pour l'empêcher. Sur la base de ces considérations, le RNDDH estime que les événements du 13 novembre 2018 constituent un massacre d'Etat.

77. Le RNDDH souligne à l'attention de tous que depuis 1986, après le départ pour l'exil du dictateur et ancien président à vie Jean Claude DUVALIER, les événements sanglants de La Saline constituent le deuxième plus criminel massacre enregistré, celui de *Jean Rabel* ayant pour sa part causé le décès de *cent-trente-neuf* (139) paysans.

78. Le RNDDH estime que les autorités locales ainsi que les membres de l'exécutif et du législatif doivent cesser de fournir des armes et des munitions aux gangs armés car, la circulation incontrôlée de ces armes à feu dans le pays aggrave chaque jour un peu plus la situation sécuritaire.

79. Ces personnes assassinées à La Saline dont *six* (6) mineurs n'auraient pas perdu la vie si les gangs armés n'avaient pas été alimentés en armes et munitions, pour semer le deuil au sein des familles haïtiennes.

80. Le Massacre de La Saline ne peut rester impuni. C'est pour cela que le RNDDH recommande aux autorités concernées de :

- Enquêter sur tous les événements survenus à La Saline dans le but d'identifier les victimes, les armes avec lesquelles elles ont été assassinées et leur provenance ;
- Enquêter sur l'utilisation des matériels roulants et des uniformes de la PNH et l'implication des agents de la PNH dans ce massacre ;
- Punir tous ceux qui étaient impliqués dans ce massacre d'Etat, sans considération économique, politique et sociale.